



AS WRITTEN

**SESSION EXTRAORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS
UNIES SUR LA POPULATION ET LE
DEVELOPPEMENT**

**INTERVENTION DE MADAME
BRUCE MARIAMA ARIBOT, MINISTRE DES AFFAIRES
SOCIALES, DE LA PROMOTION FEMININE ET DE
L'ENFANCE.**

New York, le 1er Juillet 1999

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE AUPRÈS DES NATIONS UNIES
140 EAST 39TH STREET, NEW YORK, N.Y. 10016 . TÉLÉPHONE (212) 687-8115

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord remercier **tous ceux** qui ont **contribué** à l'organisation de cette Session Extraordinaire de l'**Assemblée générale portant** sur la population et le développement.

Je voudrais mentionner **particulièrement**, le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) pour ses efforts inlassables dans la recherche de solutions **globales** à la problématique population - développement.

Ce thème, on ne peut plus **actuel** qui **nous** rassemble aujourd'hui est un **défi** qui interpelle toute la Communauté Internationale.

Les trois Conférences mondiales, **celle de Bucarest**, de Mexico, et du Caire, ont **souligné** la **complexité** des relations existants entre la croissance démographique et le Développement Durable.

Les rapports préparés et **présentés** par la Commission de la Population et du Développement de l'ECOSOC lors de la Session **Spéciale** de Mars dernier, montrent **à** quel point ces relations sont étroites.

Les conférences internationales ont **été** l'occasion de faire plus de **lumière** sur la nature et l'importance de ces liens et de proposer des plans d'action.

Les différents pays déploient d'énormes efforts pour mettre en oeuvre le plan d'action du Caire.

Monsieur le President,

En ce qui **concerne** la République de Guinée, la Déclaration de politique de population **adoptée** en 1992 a **été révisée** en 1996, pour tenir **compte** des **recommandations** du Caire.

Cette Déclaration de politique de population vise **à** assurer une adéquation entre la croissance démographique et les **ressources** disponibles.

Elle vise six objectifs **à** long terme, **à** savoir :

- 1- la maîtrise de la croissance démographique ;**
- 2- l'amélioration du statut de la femme ;**
- 3- la protection des groupes vulnérables ;**
- 4- la protection de l'environnement ;**
- 5- l'intégration des variables démographiques au processus de planification du développement ;**
- 6- la collecte, l'analyse et la diffusion des données ainsi que le renforcement des structures chargées de la collecte.**

La Déclaration de politique de population a **été** traduite en programme de population que le Gouvernement a **adopté** en **Mai** 1999.

Pour **réaliser** ce programme, le gouvernement a mis en place des structures et des mécanismes de coordination aux niveaux national et local, structures et mécanismes qui **procèdent** d'une vision **décentralisée** et participative. L'objectif **étant** de favoriser la prise en compte des **spécificités** locales, la participation des collectivités à la base, du secteur **privé**, des **ONGs** dans **l'élaboration**, la mise en oeuvre et l'évaluation du programme de population.

Le programme de population traduit en plans d'actions opérationnels le **contenu** de la Déclaration de la Politique de Population.

Il identifie 59 **projets** dont la **moitié concerne** la **santé** en général, la **santé** de la reproduction, la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles y **compris** le SIDA, la **santé** maternelle et infantile et des adolescents en particulier. Ces **projets concernent** aussi le développement socio-économique et politique de la femme pour lequel le gouvernement guinéen met l'accent sur la promotion des droits **civils** et politiques des femmes, leur droit à l'éducation et à la formation, la lutte contre la pauvreté, le **renforcement** du cadre institutionnel de la promotion de la femme.

Par ailleurs, **tous** les grands Programmes de Développement en **cours** (Programme National de Développement Humain PNDH, le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises, PACV, etc...) tiennent compte des objectifs de la politique de population. Ce qui s'est traduit par une amélioration des indicateurs sociaux démographiques.

Ainsi l'espérance de vie à la naissance est **passée** de 45 ans en 1984 à 52 ans aujourd'hui, la **mortalité** infantile de 136 pour mille à 124 **pour mille**, la prévalence contraceptive atteint 6,5 % actuellement contre 2,5% en 1990.

Des progrès ont certes été accomplis, mais le chemin à parcourir est encore long.

Malgré l'engagement politique, les dispositions juridiques et administratives, l'exécution du Programme de Population se heurte **à beaucoup** de difficultés **liées** notamment à l'insuffisance des **ressources financières**.

Monsieur le Président,

Tout en **louant** les efforts des pays donateurs, permettez-moi d'exprimer cependant ma préoccupation face à la modicité des moyens **mobilisés** pour mettre en œuvre le plan d'action de la Conférence du Caire.

La plupart de nos économies sont fragiles et confrontées à de nombreuses difficultés. L'expansion de la pauvreté et la baisse **régulière** des revenus individuels ne favorisent **guère** l'implication **financière** des populations et des collectivités **décentralisées** dans la mise en œuvre du programme de population.

Ainsi les pays en développement lourdement endettés ont plus que jamais besoin de l'aide internationale pour exécuter leurs programmes de population et de développement.

Il faut ajouter **à cela** des **problèmes** spécifiques que rencontre chaque pays.

La **Guinée** par exemple abrite 700 mille **réfugiés** soit le 10^{ème} de sa population, en provenance de pays voisins, respectivement confrontés **à des conflits** internes depuis plus de huit ans. Dans certaines de nos **localités**, la population **refugiée** est plus nombreuse que la population autochtone.

La presence de ces réfugiés nécessite leur prise en compte dans la resolution des problèmes de population en particulier et ceux de developpement, en general.

C'est pourquoi, je voudrais réitérer, à l'occasion de cette Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale, l'appel pressant de mon gouvernement aux bailleurs de fonds, afin qu'ils accroissent les ressources financières qu'ils dégagent en faveur des programmes de population et de developpement.

C'est à ce prix que le Plan d'Action de la CIPD sera réalisé.

C'est à ce prix que le 6 milliardième habitant de la terre et tous les enfants qui naissent a l'aube du 3ème millénaire vivront dans un monde meilleur.

Je vous remercie.